

**CHARENTE LIBRE**  
**Monsieur le Directeur de la publication**  
**ZI no 3**  
**16340 L'Isle d'Espagnac**

Puymoyen le mardi 05 avril 2016

Lettre recommandée avec AR

Objet : exercice du droit de réponse à un article de presse

Monsieur le Directeur de la publication,

Je soussigné Patrick Acker

Entends, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, faire usage de mon droit de réponse suite à un article paru dans la CHARENTE LIBRE dont vous dirigez le contenu.

En effet, le jeudi 10 mars 2016, votre journal CHARENTE LIBRE publiait un article intitulé :  
**« Puymoyen: déclaration de guerre entre le maire et son premier adjoint »** dans lequel je fus directement nommé et personnellement mis en cause par Monsieur Gérard BRUNETEAU maire de cette commune.

Je vous demande donc d'insérer dans une prochaine édition de votre journal ma réponse qui est la suivante :

*CL/ GB : "C'est pas compliqué, il est aujourd'hui contre tout",*

Réponse : C'est la première fois que je manifeste une opposition par un vote négatif du budget, ayant été écarté de son processus de première élaboration réservé à un cercle rapproché et n'ayant reçu aucune réponse à mes propositions écrites faites sur le budget par courriel en date du 20 janvier 2016.

*CL/ GB : Au prochain conseil, je retirerai officiellement les délégations de Patrick Acker. Et il n'aura plus le titre de premier adjoint*

Réponse : cette décision en date du 10 mars 2016 est une sanction directement et uniquement liée à mon vote d'opposition lors du conseil municipal du 08 mars 2016. Donc décision en opposition au fondement de l'article L.2121-18 du CGCT.

*CL/ GB : Patrick Acker est un procédurier. Quand il était chez GRDF, c'était déjà un syndicaliste en conflit permanent avec tout le monde. Il a continué ici.*

Réponse : je n'ai jamais travaillé à GrDF mais à GDF SUEZ puis à GRTgaz en fin de carrière (transfert suite à une directive européenne). Je n'ai jamais été syndicaliste, ni en conflit avec qui que ce soit dans mon entreprise. J'ai représenté jusqu'en 2010 le personnel quelques années comme délégué. J'ai été reclassé professionnellement en 2007 et en 2011 et mon employeur m'a récompensé avant mon départ en retraite pour mes excellents résultats obtenus dans mon activité à la Direction des Achats à Paris. Pensez-vous qu'une entreprise serait aussi généreuse avec un salarié en conflit permanent avec tout le monde ?

*CL/ GB : On saura juste que Patrick Acker "[l]'a traité comme un chien par écrit" (...), "a envoyé des lettres à tous les élus pour régler ses comptes" (...) et "insulté une partie du personnel".*

Réponse : je suis toujours resté correct dans mes écrits et je n'ai jamais insulté le personnel avec qui mes relations ont été et sont encore excellentes aujourd'hui. Gérard BRUNETEAU considère peut être comme une offense mon courriel du mardi 02 février adressé aux élus dont je vous livre l'extrait le plus violent : « *Ce que tu ne dis pas dans ton message c'est pour quel motif M----- a souhaité me rencontrer. J'ai encore joué les pompiers sur le terrain pour corriger tes interventions . (...) Puisque tu as employé un ton désobligeant permets-moi d'en user de même. Le DGS, si il arrive un jour corrigera, en effet, les dysfonctionnements nombreux dont tu es à l'origine, là je partage ton avis. Par exemple la question des primes de fin d'année et d'autres sujets. Tu nous expliqueras tout ça lors d'une réunion avec l'ensemble des élus, réunion qui se justifie au plus vite. Puisque tu veux hiérarchiser mon cher Gérard, je te demande à partir d'aujourd'hui de me rendre compte de toutes tes démarches en tant que maire. Je suis en mairie tous les jours à tes côtés. Tu dois être capable de t'imposer ce que tu exiges des autres. Je te rappelle que tu es un conseiller municipal comme les autres à qui nous avons confié des délégations de pouvoir. D'ailleurs avec ton cumul de mandats il faut que tu songes à déléguer. Alors s'il te plaît un peu de respect et d'humilité. Bien cordialement Ton bien dévoué Patrick »*

*CL/ GB : Je n'en peux plus. Les services et les autres élus non plus. Il a trahi tout le monde. Il s'est pris pour le directeur général des services. Il est sorti du cadre."*

Réponse : j'ai seulement exercé ma délégation de fonction en charge du personnel honnêtement avec impartialité en l'absence prolongée de notre secrétaire générale dès le 30 mars 2014 par anticipation à l'élection de Gérard BRUNETEAU comme premier magistrat. Délégation mise en place par Gérard BRUNETEAU lui-même. J'ai respecté ce mandat et les engagements pris en commun lors de la fusion.

*CL/ GB : "ça m'étonnerait que quelqu'un lui demande de rester. Plus personne ne lui parle."*

Réponse : fantôme persistant chez Gérard dont il s'est convaincu lui-même, à répéter au quotidien, à qui veut l'entendre, qu'il est le maire et pas Patrick, que Patrick lui fait de l'ombre, que Patrick prend trop de place, que c'est lui le patron et pas Patrick, qu'il est le président de toutes les commissions ....La seule personne avec qui je n'entretiens plus aucune relation est un élu de Puymoyen dont l'épouse salariée de la commune a été sanctionnée à l'unanimité par la commission du personnel pour comportements inadaptés et contraires au règlement intérieur. J'ai porté plainte contre cet élu pour agression physique et verbale par menace de mort réitérée devant mon domicile le vendredi 17 juillet 2015 18h00. Affaire en cours. Ma demande de protection fonctionnelle (obligatoire selon l'article L-2123-35 du CGCT) en date du 28 juillet 2015 n'a toujours pas été présentée en conseil municipal pour un vote.

Je termine ce courrier pour tordre le coup à une rumeur entretenue par mon ancien ami pour dire que je n'ai jamais contacté ni votre journal CHARENTE LIBRE, ni un de vos journalistes avant ce jour et ce droit de réponse.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de la publication, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrick Acker



Patrick Acker  
20, rue les Bois de Rochefort  
16400 Puymoyen  
0645473676